



RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Examens
& Concours
Bureau des examens généraux
DEC1
n° 0005 - 2024/DEC1
Affaire suivie par :
Nathalia JEROME
Cheffe du bureau des examens généraux
Tél : 05 94 27 21 83
Mél : nathalia.jerome@ac-guyane.fr

Céperou
Place Leopold HEDER – BP 6011
97306 Cayenne Cedex

Cayenne, le lundi 16 octobre 2023

Le recteur de région académique
Chancelier des universités
Recteur de l'académie de Guyane,

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs
des écoles élémentaires,
Mesdames et Messieurs les correspondants
académiques des EANA,
Mesdames et Messieurs les chef(fe)s d'établissement
du second degré public et privé sous contrat,

Objet : Circulaire d'organisation du Diplôme d'Etudes en Langue Française (DELFF) en milieu scolaire – session 2024

Références :

- Décret n° 2020-1196 du 29 septembre 2020 relatif au DELF et au DALF
- Note de service du 25 juillet 2023 relative au calendrier des sessions des examens 2024 - DILF et DELF

Annexe :

1. *Fiche d'inscription*
2. *Tableau excel : recensement des inscrits par établissements*

La présente circulaire précise les modalités d'organisation de l'examen du DELF en milieu scolaire pour la session 2024.

1. Organisation académique :

L'organisation académique du DELF en milieu scolaire est assurée par la division des examens et concours (DEC) du Rectorat de Guyane, en lien avec le centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV).

2. Les conditions requises à l'inscription :

Cet examen s'adresse aux EANA inscrits dans l'enseignement scolaire français **depuis septembre 2022** (moins de 3 ans), et non titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur public français.

***Si le candidat est en mesure de passer le diplôme national du brevet, il est inutile de l'inscrire au DELF en milieu scolaire.**

Ce diplôme vise à certifier leurs compétences en français.

Les candidats n'ont la possibilité de présenter l'examen du DELF scolaire qu'une seule fois durant toute leur scolarité. Aucune condition d'âge exigée.

⇒ **Les candidats inscrits à la session 2024 qui seraient absents pour cas de force majeure (dûment justifiée) pourront se réinscrire sur l'année suivante.**

3. Les modalités d'inscription :

Les inscriptions s'effectueront du **Lundi 08 janvier 2024 au Mercredi 07 février 2024***.

Les inscriptions se feront à l'aide d'une fiche d'inscription (voir doc en annexe), qui sera dûment complétée et obligatoirement signée par le représentant légal. L'état civil complet (nom, date, lieu de naissance et nationalité) devra être vérifié par le professeur référent.

Le recensement des inscriptions sera effectué par les établissements, dans le tableau Excel (annexe 2), **enregistré sous le N° RNE + le nom de l'établissement.**

Dernier délai de transmission du tableau le Vendredi 08 février 2024 à votre contact gestionnaire :

dec1@ac-guyane.fr

**Toute inscription ou demande de modification d'inscription transmise en dehors des délais ne sera pas prise en compte.*

4. Aménagement d'épreuves :

La demande d'aménagement d'épreuves (AE) devra être signalé lors de l'inscription du candidat (voir annexe 1).

Pour transmettre une demande d'AE, le formulaire joint à la circulaire d'aménagement d'épreuves des examens devra indiquer que la demande concerne le DELF scolaire 2024. (il n'existe pas de formulaire spécifique au DELF)

5. L'organisation :

a) Centre épreuves :

Le tableau de désignation des centres épreuves (collèges et lycées), précisant par niveau (A1 / A2 et B1) les effectifs de candidats vous sera transmis.

Afin d'organiser au mieux ces épreuves, il sera mis à la disposition des candidats :

- Pour l'épreuve collective : une salle par niveau (il ne peut y avoir que des candidats de même niveau dans une même salle).
- Pour l'épreuve orale individuelle : une salle par jury et une salle de préparation avec un personnel de surveillance.

b) Convocation des candidats et examinateurs :

Les convocations des candidats seront établies par la DEC. Ils seront convoqués à 9h00 pour des épreuves débutant à 9h30.

Les examinateurs seront convoqués par la DEC (vérification possible de la liste des personnels désignés sur IMAGIN). Ils seront convoqués à 8h30 pour une prise de connaissance des sujets et ainsi assurer une demi-heure de coordination.

c) Sujets et documents nécessaires aux épreuves :

Les sujets, ainsi que les différents documents nécessaires aux épreuves vous seront adressés ultérieurement par le bureau des sujets. Les listes d'émargement, bordereaux de notation etc, seront joints aux sujets.

Pour rappel, le chef de centre s'engage à assurer la confidentialité absolue, avant, pendant et après la session, des sujets d'examen qui lui seront communiqués. Aucune diffusion des sujets n'est autorisée.

Dès la fin des épreuves, les sujets devront être détruits, et les pistes audios téléchargées devront être supprimé des postes informatiques. Une attestation de destruction devra être retournée au bureau des sujets :

dec.sujet@ac-guyane.fr

6. Déroulement des épreuves :

a) Dates épreuves :

Jeudi 16 mai 2024 à 9h30 : Le matin sera consacré aux trois épreuves collectives : compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, production écrite.

Les trois épreuves cumulées durent 1h20 pour le niveau A1, 1h40 pour le niveau A2- et 1h55 pour le niveau B1.

Du Jeudi 16 mai à 14h00 au Vendredi 17 mai 2024 : à compter du jeudi après-midi, l'épreuve individuelle orale consistera en une interrogation de 5-7 min (niveau A1), de 6-8 min (niveau A2) ou de 15 min (niveau B1) avec 10 minutes de préparation.

b) Surveillances :

Il appartient au chef de centre d'organiser la surveillance des épreuves. **Les services de la DEC ne procéderont à aucune désignation de surveillants.**

c) Correction des épreuves :

Les épreuves seront corrigées par les examinateurs convoqués **au plus tard le Vendredi 07 juin 2024** au Collège Reeberg NERON.

d) Retour des documents :

Les documents suivants devront être transmis par voie de mailing :

- Bordereaux de notation
- Listes émargement candidats
- Listes émargements examinateurs/correcteurs

à la gestionnaire en charge de l'examen du DELF : dec1@ac-guyane.fr

e) Saisie des notes :

La saisie des notes est programmée du **Mardi 11 juin au Mercredi 12 juin 2024.**

Les copies seront conservées en établissement durant une année avant destruction.

7. Résultats :

Chaque épreuve est notée sur 25, pour chacun des niveaux.
Note totale sur 100.

Seuil de réussite pour l'obtention du diplôme : 50/100

Note minimale requise par épreuve : 5/25

A l'issue des délibérations, les candidats déclarés admis pourront se voir délivrer une attestation de réussite.
Les diplômes seront disponibles en établissement à compter d'octobre de la session N+1.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser ces informations auprès des personnels placés sous votre autorité.

Contact gestionnaire : Madame Marie-Aude FERON-HARROW : 0594 27 21 82
dec1@ac-guyane.fr

Pour le recteur et par délégation,
La cheffe de la Division des Examens & Concours,

Pour le Recteur d'Académie
et par autorisation
La Cheffe de la Division des Examens et Concours

Jeannette SAHAI

Jeannette SAHAI



CPI :

Mesdames et Messieurs les Inspecteur(rices)
de l'éducation Nationale chargé(e)s de circonscription,
Mesdames et Messieurs les Inspecteur(rice)s d'académie,
Madame la directrice académique adjointe
des services de l'éducation nationale,
Monsieur Le Directeur du CASNAV

DIPLOME D'ETUDES EN LANGUE FRANCAISE (D.E.L.F. scolaire)

- SESSION du 16 MAI 2024 -

DOSSIER D'INSCRIPTION AU D.E.L.F. SCOLAIRE

A quel niveau de compétences le (la) candidat(e) s'inscrit-il (elle) ? (1)

niveau A1 niveau A2 niveau B1 (un seul choix possible)

(1) cocher la case correspondante

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Féminin (2)

Masculin (2)

Nom de naissance :

Prénoms :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

Pays : Nationalité : **Langue Maternelle** :

(2) cocher la case correspondante

ADRESSE PERSONNELLE

N° rue :

Code postal : Commune de résidence :

Tél. domicile : / / /

SITUATION SCOLAIRE

Etablissement fréquenté en 2023/2024 :

UPE2A Collège (3) Dispositif spécifique (3) Préciser lequel :

(3) cocher la case correspondante

Je soussigné(e) sollicite mon inscription à la session du 16 mai 2024 au Diplôme d'Etudes en Langue Française.

Le chef d'établissement certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Date :

Signature du chef d'établissement :

Cachet de l'établissement

A, le

Signature du candidat et du représentant légal
(Pour les candidats mineurs)

PIECES A JOINDRE :

Copie d'une pièce d'identité avec photographie indiquant clairement le nom, le prénom, le lieu et la date de naissance du candidat.